



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

Le 14 avril 2025,

Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de **M. Jérôme OLIVIER**, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents : **Mme : Martine GERBER**,

MM. : Benoît COQUILLARD, Jérôme OLIVIER, Philippe CAPRON, Frédéric MARCHAND

Ont donné pouvoir : **Mme Snezana MALBRANQUE à M. Benoît COQUILLARD**

Mme Laurence ROCHAS à M. Frédéric MARCHAND

Absent : **Antonio DA COSTA**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Martine GERBER a été désignée comme secrétaire de séance, la séance est ouverte à 19h35.

En préalable, Monsieur le maire demande au conseil l'autorisation de rajouter une délibération.
Ce rajout est approuvé à l'unanimité.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31/03/25

Le conseil municipal est appelé à formuler ses observations sur le procès-verbal du 31 mars 2025.
Aucune observation n'étant formulée, monsieur le maire le soumet au vote.
Le conseil adopte à l'unanimité des membres présents le procès-verbal.

2) DELIBERATION 2025-09 - TAUX DE FISCALITE

M. Jérôme Olivier propose à l'assemblée de voter les taux suivants pour les contributions directes :

- bâti 22.02%
- non bâti 119.41%
- taxe d'habitation 11.6%

Sans augmentation par rapport aux années précédentes.
Ces taux sont acceptés par le conseil.

La délibération n°2025-09 est soumise **au vote et adoptée à l'unanimité**.

3) DELIBERATION 2025-10 – FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

La commune, bien que non assujettie à l'amortissement de manière obligatoire en raison de sa population (< 3 500 habitants), doit néanmoins fixer par délibération les durées d'amortissement applicables pour certains comptes d'immobilisations :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE PONTOISE - NEUILLY EN VEXIN

Compte	Nature	Durée maximale
202	Immobilisations incorporelles (sur décision du CM)	10 ans
2031	Immobilisations incorporelles non suivies de travaux	5 ans
204	Subventions d'équipement versées	5 ans (biens mobiliers) 30 ans (biens immobiliers) 40 ans (infrastructures nationales)
21531/ 21532	Réseaux d'eau et d'assainissement	Selon les règles applicables (amortissement obligatoire si concernés)

La délibération n°2025-10 est soumise **au vote et adoptée à l'unanimité**.

4) DELIBERATION 2025-11- FRAIS DE MISE EN FOURRIERE

Cette délibération a pour but de pouvoir refacturer aux propriétaires d'animaux errants les frais inhérents à leur mise en fourrière, qui préalablement étaient à la charge de la commune.

La compétence de ces ramassages, transferts, des animaux errants ou décédés sur la voie publique est dévolue au SMEGFAVO à laquelle la commune est adhérente.

La délibération n° 2025-11 est soumise **au vote et adoptée à l'unanimité**.

5) INFORMATIONS DIVERSES

Suite à la commission d'appel d'offres du SIARP, nous avons été informés que les 3 lots de travaux pour l'assainissement ont été attribués. Probabilité de début des travaux à la rentrée scolaire 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

Relevé des délibérations :

- 2025-09 : délibération taux de fiscalité
- 2025-10 : délibération sur les durées d'amortissement
- 2025-11 : délibération sur les frais de mise en fourrière

Mr Jérôme OLIVIER
Maire

